

En Partenariat avec



NOTICE D'INFORMATION ET FICHE D'INSCRIPTION

MODALITES POUR L'ADMISSION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT(E) avec une

VALIDATION DES ACQUIS PAR L'EXPERIENCE



ANNEE 2026

Cette notice est à conserver par le candidat

SOMMAIRE

1.	INFORMATIONS GENERALES.....	4
2.	PLACES OUVERTES DANS LE GROUPEMENT DE NORMANDIE.....	5
3.	CALENDRIER.....	7
4.	DIFFUSION DES RESULTATS	7
5.	INFORMATIONS POST-ADMISSION.....	8
5.1	FINANCEMENT DES FRAIS DE LA FORMATION.....	8
5.2	REMUNERATION.....	11
5.3	CONDITIONS MEDICALES D'ADMISSION EN FORMATION	
6.	PIECES A FOURNIR.....	13
	FICHE D'INSCRIPTION 2026 – (Annexe 1).....	14
	AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES (Annexe 2)	15

1. INFORMATIONS GENERALES¹

Vous avez obtenu une validation partielle du diplôme d'Etat d'aide-soignant par validation des acquis de l'expérience. Vous souhaitez vous inscrire dans un Institut de Formation d'Aide-Soignant (IFAS).

Vous êtes dispensé(e) de l'épreuve de sélection dans le cas où vous joignez l'**attestation de VAE validée par un jury de certification**.

Pour candidater en IFAS, il faut être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Les candidats sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'institut de formation concerné, **quel que soit le mode de financement de la formation**.

Pour accéder à la formation via cette voie, **vous devez déposer un dossier dans l'IFAS de votre choix et suivre les modalités prévues**.

Les places accordées sont comptabilisées hors capacité d'accueil.

Candidat accédant à la formation par la VAE	1. Le candidat adresse un courrier de demande d'intégration dans l'institut de son choix. 2. L'attestation de VAE validée par un jury de certification doit être jointe. Les places accordées sont comptabilisées hors capacité d'accueil.	Dossier d'inscription à retirer auprès de l'IFAS de son choix. Date limite d'inscription le 19 Juin 2026
--	--	--

¹ Référence à l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023, relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

2. PLACES OUVERTES DANS LE GROUPEMENT DE NORMANDIE

VILLE	INSTITUT	ADRESSE	TELEPHONE	PLACES OUVERTES ²	MOIS DE RENTREE
14 - Bayeux	IFAS du CH d'Aunay-Bayeux	Route de Vaux-Sur-Aure 14401, Bayeux sec.ifas@ch-ab.fr	02 31 51 51 63	21	Septembre
14 - Caen	IFAS du CHU – PFRS	CS 30001 14033, Caen Cedex 9 ifas-sec@chu-caen.fr	02 31 56 83 20	86	Septembre
14 - Caen	IFAS Camille Claudel GRETA COTES NORMANDES	57, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, BP 5131, 14000, Caen ifasifap.0140019v@ac-normandie.fr	02 31 53 16 16	13	Septembre
14 - Deauville	IFAS Saint Joseph	145, Avenue de la République 14800, Deauville direction@ifas-deauville.fr	02 31 81 32 19	25	Septembre
14 - Falaise	IFAS du CH	Boulevard des Bercagnes 14700, Falaise direction.ifs@ch-falaise.fr	02 31 40 41 69 02 31 40 41 68	13	Septembre
14 - Lisieux	IFAS de l'IFPS du CH	4, Rue Roger Aini 14100, Lisieux secretariat.ifs@ch-lisieux.fr	02 31 61 33 70 02.31.61.40.90	43	Septembre
14 - Vire	IFAS du GHT Les collines de Normandie	1, Rue Georges Fauvel 14500 Vire secretariat.ifas.vire@ght-cdn.fr	02 31 66 24 60	34	Janvier 2027
27 - Evreux	IFAS du CH Eure-Seine	2 bis rue Buzot 27015, Evreux Cedex selection.asap@ch-eureseine.fr	02 32 78 35 52	94	Septembre
27 - Gisors	IFAS du CH	Route de Rouen 27140, Gisors ifas.gisors@ch-gisors.fr	02 32 27 79 05	26	Septembre
27 - Pont Audemer	IFAS Risle Seine – GRETA Portes Normandes	6, Rue des Déportés, GRETA de l'Eure, Lycée Risle Seine 27500, Pont-Audemer Greta-portes-normandes-pont-audemer-ifas@ac-normandie.fr	02 32 41 46 55	24	Septembre
50 - Cherbourg	IFAS du CH Public du Cotentin	Rue du Trottebec, BP 208 50102, Cherbourg-en- Cotentin secretariat.ifs@ch-cotentin.fr	02 33 20 76 36	45	Septembre

² Cette capacité est calculée sur les effectifs de la carte des formations régionale 2025. Elle tient compte des reports et du pourcentage réservé, par chaque institut, à l'admission des candidats agents de service et agents de service hospitalier qualifiés

50 - Coutances	IFAS du CH Mémorial - site de Coutances	242, Rue de l'exode, Lycée Curie Corot 50000, Saint-Lô scr.ifs.s@ch-stlo.fr	09 71 00 76 56	15	Janvier 2027
50 - Granville	IFAS du CHAG	49, Rue des Menneries, P629 50406, Granville ifas@ch-avranches-granville.fr	02 33 91 50 87	20	Septembre
50 - Picauville	IFAS du CH de la Fondation Bon Sauveur	Route de Saint Sauveur 50360, Picauville ifas@fbs50.fr	02 33 21 84 17	23	Septembre
50 - Saint-Lô	IFAS du CH Mémorial	242, Rue de l'exode, Lycée Curie Corot 50000, Saint-Lô scr.ifs.s@ch-stlo.fr	09 71 00 06 80	22	Septembre
50 - Saint Martin des Champs	IFAS Michèle GUILLOU - Hôpital Privé de la Baie	1, Avenue du Quesnoy, Saint Martin des Champs 50300, Avranches ecoleas@vivalto-sante.com	02 33 68 62 52	23	Septembre
61 - Alençon	IFAS Croix Rouge Compétence Normandie	5, Rue du Gué de Gesnes 61000, Alençon scolarite-sante-alencon.competence-normandie@croix-rouge.fr	02 33 31 67 00	42	Septembre
61 - Argentan	IFAS du CH Fernand Léger	47, Rue Aristide Briand, CS 50209 61203 Argentan eas@ch-argentan.fr	02 33 12 32 11	25	Septembre
61 - Flers	IFAS du GHT Les collines de Normandie	25, Rue du Docteur Maubert 61100, Flers ifs.s@ght-cdn.fr	02 33 62 62 80	35	Septembre
61 - L'Aigle	IFAS du CH	10, Rue du Docteur Frinault, CS 60189 61305, L'Aigle CEDEX ifs.s@ch-laigle.fr	02 33 24 99 92	26	Septembre
61 - Mortagne au Perche	IFAS du CH Marguerite de Lorraine	9, Rue de Longny, BP 33 61400, Mortagne au Perche ifas.sec@ch-mortagne.fr	02 33 83 40 10	14	Septembre
76 - Bois Guillaume	IFAS Croix Rouge Compétence Normandie	Chemin de la Bretèque 76230, Bois Guillaume boisguillaume.competence-normandie@croix-rouge.fr	02 35 59 40 28	59	Septembre
76 - Dieppe	IFAS du CH de Dieppe	Avenue Pasteur, CS 20219 76202, Dieppe ifs.s@ch-dieppe.fr	02 32 14 75 23	32	Septembre
76 - Fécamp	IFAS du CHI des Pays des Hautes Falaises	5, Rue Saint Nicolas 76400, Fécamp secretariatifs.s@ch-fecamp.fr	02 35 10 39 50	51	Septembre

76 - Le Havre	IFAS du GHH IFP Mary Thieullent	28, Rue Foubert 76600, Le Havre sec.ifp@ch-havre.fr	02 32 73 38 30	65	Septembre
76 - Lillebonne	IFAS du GHH IFP Mary Thieullent Site de Lillebonne	28, Rue Foubert 76600, Le Havre sec.ifp@ch-havre.fr	02 32 73 38 30	17	Janvier 2027
76 - Rouen	IFAS du CHU - ERFPS	14, Rue du Professeur Stewart 76000, Rouen secretariat.ecole.as@chu-rouen.fr	02 32 88 19 23	76	Septembre
				16	Janvier 2027

3. CALENDRIER

<u>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</u>	07 Avril 2026
<u>CLÔTURE de la réception des INSCRIPTIONS</u> <i>Tout dossier reçu ou déposé après cette date sera refusé.</i>	<u>19 Juin 2026</u>
<u>RÉSULTATS</u>	25 Juin 2026

4. DIFFUSION DES RESULTATS

Tous les candidats seront personnellement informés de leur admission par mail.

Le candidat admis en formation par décision du directeur devra confirmer, par mail avec accusé de réception ou par voie postale, son inscription dans un délai de 7 jours à compter de la date de confirmation d'admission.

Au-delà de cette date, le candidat qui n'a pas donné son accord écrit est présumé avoir renoncé à son admission.

Après admission en formation, pour les élèves ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences avec la certification professionnelle visée, ou lorsque leur parcours de formation antérieur leur permet de bénéficier d'une équivalence et/ou d'un allègement de formation, le directeur de l'institut de formation met en place des parcours individualisés de formation. Les modalités vous seront précisées lors de votre inscription définitive par l'IFAS dans lequel vous serez admis.

REPORT DE FORMATION³

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans l'une des formations visées n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis. Par dérogation, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

- Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la

³ Article 13 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023

promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

- Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation. Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

5. INFORMATIONS POST-ADMISSION

5.1 FINANCEMENT DES FRAIS DE LA FORMATION

La formation a un coût pédagogique. Il est nécessaire d'anticiper les modalités de financement de votre formation et vos ressources.

Le financement de l'année de formation par la Région Normandie dépend de votre situation la veille de votre entrée en formation :

- Demandeur d'emploi,
- En poursuite de scolarité,
- Ou votre situation est non éligible au financement Régional,

Pour pouvoir bénéficier d'un financement par la Région en tant que demandeur d'emploi, un justificatif d'inscription à France Travail devra être fourni.

Selon votre situation avant votre admission en IFAS, vous pourrez bénéficier du financement des frais de formation par la Région en mobilisant votre Compte Personnel de Formation, conformément aux nouvelles règles de financement des parcours à partir de cette année.

Si vous avez suivi une formation diplômante ou certifiante financée par la Région il y a moins de 10 mois (ex : titre professionnel d'ADVF), vous ne pourrez pas bénéficier d'un financement pour votre formation d'aide-soignant.

Cette règle ne s'applique pas pour les personnes en poursuite de scolarité.

FINANCEMENT DE LA FORMATION
AIDE-SOIGNANT, AMBULANCIER OU ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL
DECLARATION DE SITUATION
à retourner à l'institut

NOM :

PRENOM :

Le financement de votre formation par la Région Normandie est déterminé conformément aux [règles de financement des parcours de formation sanitaire et social](#). Merci d'indiquer sur cette fiche quelle sera votre situation [la veille de l'entrée en formation](#).

SITUATIONS ELIGIBLES AU FINANCEMENT REGIONAL

☐ Demandeur d'emploi

Justificatifs à fournir : attestation d'inscription à France Travail en cours de validité (disponible à partir de votre espace personnel sur le site francetravail.fr).

☐ Contrat à Durée Déterminée (CDD droit public ou droit privé)

☐ Contrat intérimaire

☐ Contrat à Durée Indéterminée (CDI) d'une durée inférieure ou égale à 24h hebdomadaires ou 104h mensuelles

☐ Contrat de Sécurisation professionnelle (CSP)

☐ Contrat avec un particulier employeur (assistante maternelle ou aide ménager par exemple)

☐ Service Civique

☐ Inscrit dans le cadre du « Dispositif Démissionnaire » de Transition Pro

Justificatifs à fournir :

- Contrat de travail en cours ou CSP ;
- Salarié concerné par le « dispositif démissionnaire » de Transitions Pro : justificatif de dépôt de dossier sur la plateforme Transitions Pro.

☐ En poursuite de scolarité

Année d'obtention du baccalauréat (si concerné) :

Justificatifs à fournir :

- Lycéen : certificat de scolarité de l'année en cours ;
- Personne titulaire d'un baccalauréat depuis moins de 4 ans : copie du diplôme du baccalauréat ;
- Personne n'ayant pas interrompu sa scolarité pendant plus d'une année : tous les certificats de scolarité depuis le lycée.

La Région Normandie complète votre Compte Personnel de Formation (CPF) pour financer votre formation.

Activez votre compte sur la plateforme MonCompteFormation. Envoyez vos justificatifs à l'institut [au plus vite](#).

Puis, recherchez la formation sur la plateforme MonCompteFormation et effectuez une demande de devis.

Votre formation est financée par la Région Normandie. Envoyez vos justificatifs à l'institut.

SITUATIONS NON ÉLIGIBLES AU FINANCEMENT REGIONAL

- ☐ Salarié (hors contrats d'insertion, hors CDI inférieur ou égal à 24h/semaine et hors CDD)
- ☐ Agent stagiaire ou titulaire de la fonction publique
- ☐ Retraité ou ayant dépassé l'âge légal de la retraite

Financement de la formation par (précisez, y compris si en attente de réponse) :

Justificatifs à fournir : attestation de prise en charge (employeur ou organisme financeur) ou dans l'attente d'une réponse une attestation de dépôt d'un dossier de demande de prise en charge.

Vous n'êtes pas éligible au financement de votre formation par la Région.
Envoyez vos justificatifs à l'institut.

Avez-vous suivi une formation qualifiante ou certifiante, financée par la Région Normandie, au cours des 10 derniers mois ?

☐ Oui (*). Préciser la formation :

☐ Non

(*) Si oui, vous êtes soumis à un délai de carence de 10 mois entre la sortie de la première formation et l'entrée de la seconde. Toutefois, ce délai de carence n'est pas appliqué si vous êtes en poursuite de scolarité, ou si vous vous réorientez à l'issue d'une formation n'ayant pas donné lieu à la validation du diplôme d'Etat ou de la qualification visée.

Information complémentaire : Compte personnel de formation (CPF)

Selon votre situation avant votre admission en IFAS, vous pourrez bénéficier du financement des frais de formation par la Région en mobilisant votre Compte Personnel de Formation, conformément aux nouvelles règles de financement des parcours.

La Région complète mon CPF pour financer ma formation

Aide-soignant **Ambulancier**

Accompagnant éducatif et social

MA FORMATION C'est la Région!

RÉGION NORMANDIE

Comment ça marche ?

Vous souhaitez entrer en formation aide-soignant, accompagnant éducatif et social ou ambulancier ?

Une partie de votre formation est financée par votre Compte Personnel de Formation (CPF), le reste est pris en charge par la Région Normandie

Les étapes à suivre

- Dès votre inscription aux sélections** ➤ Activez votre compte sur la plateforme **MonCompteFormation**
- Vous êtes admis en formation** ➤ Recherchez la formation sur **MonCompteFormation** et effectuez une demande de devis
- A réception de la proposition** ➤ Activez l'"abondement Région" et validez votre formation **sous 4 jours**
- Une fois votre dossier validé** ➤ Vous recevez une notification par mail confirmant l'achat de votre formation

MA FORMATION C'est la Région! **MON COMPTE FORMATION** **Activez votre compte !**

5.2 REMUNERATION

Bourses d'étude régionale :

Les élèves en poursuite de scolarité, ou sorti du système scolaire depuis moins de 9 mois, peuvent obtenir une **bourse attribuée par la région**. Celle-ci est accordée en fonction des ressources de l'année N-2 (soit des parents, du conjoint.e, soit les ressources personnelles).

La demande est faite après la confirmation d'entrée en formation sur le site du CROUS de Normandie onglet « *bourses paramédicales et sociales* » (<http://www.crous-normandie.fr/>). Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site « *parcours-métier* » de la Région Normandie (<https://parcours-metier.normandie.fr/>) à la rubrique « *se former aux métiers du sanitaire et social* ».

Rémunération Région des stagiaires de la formation professionnelle :

Sous réserve de la reconduction du dispositif par la Région Normandie à compter de juillet 2026, les élèves demandeurs d'emploi sortis du système scolaire depuis au moins 9 mois et non indemnisés par France Travail peuvent percevoir la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Celle-ci est accordée à hauteur de 4,77 € par heure de présence effective en formation / stage (soit 723 € mensuels pour 35h de formation hebdomadaires) et

peut être complétée par différentes aides connexes.

Le dossier de rémunération est constitué en lien avec l'institut lors de l'entrée en formation. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site [Parcours métier](#) de la Région Normandie (onglet « se former tout au long de sa vie »).

Pour plus de renseignement, contacter le numéro gratuit Parcours Métier au 0 800 05 00 00.

5.3 CONDITIONS MEDICALES D'ADMISSION EN FORMATION

ATTENTION : Afin de pouvoir suivre la formation, les élèves doivent produire, d'une part, un certificat médical d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint **d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique** incompatible avec l'exercice de la profession, et d'autre part, un certificat médical confirmant que l'élève remplit **les obligations d'immunisation et de vaccination** conformément à la réglementation en vigueur des professionnels de santé en France.

Pour cela, ils devront être à jours des vaccinations obligatoires suivantes :

- **Hépatite B ou immunisation**, Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite

D'autres vaccinations sont fortement recommandées notamment pour les stages de secteurs spécifiques comme la pédiatrie ou les soins intensifs :

- Coqueluche (vaccination qui peut être rendue obligatoire dans certains secteurs de soins)
- Rougeole ; Oreillon ; Rubéole ; Grippe saisonnière

Il est donc nécessaire d'anticiper la mise à jour obligatoire de ces vaccinations avant la date de rentrée en formation. La mise en stage est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues.

Dans le cadre d'une non-conformité vaccinale, le ou les stages non réalisés seront planifiés ultérieurement **pouvant différer la diplomation de plusieurs mois.**

6. PIECES A FOURNIR

- Un courrier motivé de demande d'intégration ;
- L'attestation de VAE validée par un jury de certification ;
- La fiche d'inscription complétée et signée (Annexe 1) ;
- Le document d'autorisation de transmission de données (Annexe 2) ;
- Une copie lisible couleur recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour en cours de validité (le titre de séjour doit être valide le jour de l'entrée en formation).

Envoyez l'ensemble des pièces à l'institut de votre choix

Avant le 19 Juin 2026, dernier délai

(A l'adresse de l'IFAS de votre choix indiquée dans le tableau « Places ouvertes dans le groupement »)

FICHE D'INSCRIPTION 2026 – (Annexe 1)

Admission en formation conduisant AU DIPLOME D'AIDE-SOIGNANT Candidat avec une **VALIDATION DES ACQUIS PAR L'EXPERIENCE**

A remplir LISIBLEMENT et en MAJUSCULES	
NOM DE NAISSANCE : _____ Prénoms : _____ NOM D'USAGE : _____ Genre : ☐ Masculin ☐ Féminin Né(e) le : ____/____/____ à : _____ Nationalité : _____ ADRESSE : _____ Code postal : _____ VILLE : _____ Téléphone fixe : ____/____/____/____/____ Téléphone portable : ____/____/____/____/____ Adresse COURRIEL VALIDE : _____@_____ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur la fiche d'inscription. <u>Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :</u>	RESERVE A L'IFAS Dossier reçu le : ____/____/____ ⊖ Fiche d'inscription (Annexe N°1) ⊖ Autorisation transmission des données (Annexe N°2) ⊖ Pièce d'identité ⊖ Titre de séjour en cours de validité ⊖ Le courrier motivé de demande d'intégration ⊖ L'attestation de VAE

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA FORMATION
☐ Conseil Régional ☐ Employeur : _____ ☐ Organisme susceptible de prendre en charge le coût de la formation (<i>citez lequel</i>) : _____ ☐ Prise en charge personnelle

AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES (Annexe 2)

Je soussigné(e), (Nom Prénom) _____ candidat(e) pour l'admission 2026-2027 en Institut de Formation d'Aide-Soignant :

Déclare être informé(e) que :

- Les informations (personnelles, administratives et relatives à ma scolarité) recueillies par l'institut font l'objet d'un traitement informatique ayant pour objectif de gérer mon inscription, ma formation ainsi que mon dossier.
- Certaines de ces données sont transmises à la Région Normandie afin d'organiser la consolidation des données qualitatives, quantitatives et financières relatives à la formation professionnelle et à des fins d'analyse et de gestion de mon compte personnel de formation (CPF).
- Ces données sont conservées pendant 120 mois après la fin de ma formation par l'institut de formation.
- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui me concernent et que je peux exercer auprès de la Région Normandie.

Fait à _____, le ____/____/____

NOM Prénom du candidat

Signature précédée de la mention « Lu et
approuvé »